

Pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers **Le MSSS bouge enfin !**

La FSSS et le Syndicat des professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires de l'hôpital Sainte-Justine ont dénoncé, en février 2007, la situation insoutenable vécue dans leur établissement en raison de la pénurie de personnel.

Le ministre Couillard a été interpellé et plus de 1000 lettres furent envoyées au premier ministre Jean Charest par des infirmières.

En juin 2007, c'était au tour des représentantes du Syndicat du personnel infirmier et cardiorespiratoire

de l'hôpital du Sacré-Cœur de se faire entendre sur la place publique.

Il est certain que nos actions et nos interventions ont contribué à faire bouger le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le MSSS a en effet annoncé en juin dernier une volonté de trouver des solutions durables en créant, en consultation avec les syndicats, une Table de concertation sur la pénurie de main-d'œuvre dans les soins infirmiers.

(Voir article en page 2)

Nadine Lambert élue vice-présidente du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires

Nadine Lambert a été élue vice-présidente responsable de la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires lors du conseil fédéral de la FSSS qui s'est tenu à Rivière-du-Loup en novembre dernier.

La nouvelle vice-présidente de la FSSS est une infirmière à l'emploi du CHU Sainte-Justine de Montréal depuis 17 ans. Pendant 13 ans, elle a été l'agente de grief du Syndicat des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires du CHU Sainte-Justine, qui regroupe 1486 membres.

Nadine Lambert a participé à plusieurs comités de la FSSS portant sur les soins infirmiers. Depuis septembre 2007, elle représente la FSSS à la Table de concertation du MSSS portant sur la pénurie de



Nadine Lambert

main-d'œuvre en soins infirmiers et cardiorespiratoires.

À la suite de son élection par acclamation, Nadine Lambert a présidé le premier conseil sectoriel de la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires, une nouvelle instance de la FSSS qui a été créée à la suite de l'adoption des nouveaux statuts et règlements de la fédération, lors de son congrès en février 2007.

La FSSS représente 7334 membres dans la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires, ce qui la situe au deuxième rang des organisations syndicales pour la représentativité dans cette catégorie. Au total, la FSSS représente 122 000 membres dans les secteurs public et privé de la santé et les services sociaux

Pénurie dans les soins infirmiers

Le statu quo n'est plus possible

Nadine Lambert, vice-présidente de la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, ainsi que Richard Dufort, conseiller syndical, représentent la FSSS à la Table nationale de concertation visant à répondre à la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers. Depuis septembre 2007, neuf rencontres ont eu lieu.

Tous les acteurs pouvant faire la différence sont présents à cette table soit :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux
- l'OIIQ et l'OIIAQ
- les représentants de l'AQUESS (association patronale)
- le conseil du Trésor
- les agences régionales
- les organisations syndicales FSSS-CSN, FIQ, CSQ, FTQ

Il est important de bien saisir les enjeux auxquels est confronté le réseau en matière de relève en soins infirmiers. Il sera en effet impossible de compter sur plus d'infirmières en raison des prochains départs à la retraite, principalement en salle d'opération. La compétition féroce du marché de l'emploi est une autre difficulté, puisque plusieurs autres domaines offrent des perspectives d'emploi intéressantes.

Le fléau des agences privées de placement

On dénombre présentement 5010 infirmières et infirmiers employés par des agences privées, principalement dans les régions de Montréal, Laval, Lanaudière et l'Outaouais.

Il manquera 23 000 infirmières en 2021

Il y a présentement 64 000 infirmiers et infirmières actifs au Québec. On estime la pénurie actuelle à 2000. En 2009, la pénurie prévue sera de 4900 et en 2021 on estime qu'il manquera 23 000 infirmières.

**ATTENTION !
PERSONNEL EN
PÉNURIE**

Soins infirmiers et
cardiorespiratoires



Le défi que doit relever la Table de concertation est au niveau de la rétention, du recrutement d'infirmières et dans le développement de nouvelles pratiques apportant de la satisfaction au travail.

Il est devenu impératif de créer un attrait réel à l'emploi par des conditions de travail intéressantes et compétitives et en améliorant la formation accessible à toutes les infirmières du réseau.

Quatre grandes priorités ont été retenues :

- L'organisation du travail
- La charge de travail
- Les conditions d'exercice de la profession
- Les compétences

Des comités ont été formés pour dégager des solutions dans cinq secteurs particulièrement vulnérables : les soins critiques, la salle d'opération, les soins à domicile, la santé mentale et les CHSLD.

La FSSS a formé un comité en appui à nos représentants à la Table du MSSS

La FSSS a formé un comité de travail sur les soins infirmiers dont les travaux guident les interventions de la FSSS à la Table de concertation du MSSS.

Participent au comité :

- Lise Danis et Serge Nemey, du SPSIC de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal;
- Nicole Richard, du SSICR du CSSS des Îles-de-la-Madeleine;
- Sylvie Guertin, du SPITP du CSSS de Memphrémagog;
- Valérie Alain, du Syndicat de la Santé et des Services sociaux d'Arthabaska-Érable;
- Sonia Latreille, du Syndicat du CSSS Bordeaux-Cartierville;
- Sylvie Desnoyers, du STT du CSSS de Portneuf et vice-présidente FSSS de la région de Québec-Chaudière-Appalaches;
- Carole Martin, du SPSIC-CHU Sainte-Justine;
- Nadine Lambert, vice-présidente personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires FSSS-CSN.

Les infirmières cliniciennes obtiennent un correctif salarial

La FSSS a fait des démarches dès juin 2007

C'est en juin 2007 que la FSSS a interpellé le comité patronal de la santé et des services sociaux pour solutionner le problème de la distorsion salariale des infirmières cliniciennes. apparue à la suite de l'application du programme d'équité salariale dans le secteur public.

La FSSS avait fait valoir qu'il était anormal que les quatre premiers échelons de l'échelle salariale des infirmières cliniciennes soient inférieurs aux échelons équivalents pour les infirmières techniciennes.

Les syndicats approuvent l'entente

« En ces temps de perpétuelles luttes auxquelles sont confrontés les syndicats, notamment depuis l'imposition du décret de nos conditions de travail en novembre 2005, les nouvelles positives sont plutôt rares. Il faut donc saluer l'*Entente relative à la modification de certaines échelles salariales* que nous avons signée », a déclaré Nadine Lambert, vice-présidente de la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires. L'entente a été approuvée par 22 des 23 syndicats FSSS consultés.

Résultat d'une nouvelle évaluation du travail, l'entente se traduit par des hausses de salaire minimales de 4,05 % pour les infirmières cliniciennes et de 5,29 % pour l'assistante-infirmière-chef clinicienne et l'infirmière-clinicienne assistante du supérieur immédiat.

L'infirmière clinicienne verra son échelle salariale minimale passer de 36 563 \$ à 39 306 \$ et son échelle maximale évoluer de 67 321 \$ à 70 048 \$. L'infirmière-clinicienne assistante du supérieur immédiat obtient 41 289 \$ au premier échelon et 73 342 \$ à l'échelon maximal

L'entente s'appliquera en date du 1^{er} avril 2007 et le versement de la rétroactivité sera effectué, au plus tard, le 24 mai 2008.

L'entente prévoit aussi des augmentations pour chacun des trois premiers échelons de salaire de la conseillère en soins infirmiers, de l'infirmière première assistante en chirurgie, de l'infirmière praticienne spécialisée et de la candidate infirmière praticienne spécialisée.



Non au transfert de chirurgies dans des cliniques privées !

Les encouragements du ministre Philippe Couillard incitent présentement des directions d'hôpitaux à entreprendre des négociations pour transférer des chirurgies dans des cliniques privées. La FSSS s'oppose à ces projets de privatisation et invite ses membres et ses syndicats à les combattre.

Il est inacceptable que des directions d'hôpitaux se servent de leur budget pour financer des entreprises privées qui vont recruter leur personnel dans le secteur public alors que la pénurie de main-d'œuvre s'accroît.

Pour faire opposition au précédent que constitue l'entente entre l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et l'entreprise RocklandMD qui permet aux médecins de l'hôpital de pratiquer des chirurgies dans cette clinique privée, les deux syndicats de l'hôpital du Sacré-cœur, la FSSS et la CSN ont déposé une requête demandant à la Cour supérieure d'annuler cette entente.

Selon la requête, le contrat entre Sacré-Coeur et RocklandMD ne respecte pas diverses dispositions légales. Le déplacement de chirurgies vers une clinique privée comporte d'importants risques médicaux, affecte directement les travailleuses et les travailleurs de l'hôpital du Sacré-Cœur et reflète une gestion déficiente car l'hôpital dispose de salles de chirurgies sous-utilisées.

En conférence de presse, de gauche à droite : Marie-Pierre Desbiens et Michel Grégoire, des syndicats FSSS de l'Hôpital du Sacré-Cœur; Claudette Carbonneau, présidente de la CSN et Francine Lévesque, présidente de la FSSS-CSN.

Les exigences de formation de l'OIIQ sont-elles discriminatoires ?

Nous vivons dans un système de santé qui, avec l'avancement de la science, est en pleine effervescence. La lourdeur de la clientèle en centre hospitalier et CHSLD, ainsi que le domaine de la santé mentale, une population vieillissante, l'accroissement du nombre de personnes atteintes de maladie chronique, le développement des besoins en première ligne transforment le travail dans les soins infirmiers.

Selon l'OIIQ, un rehaussement du niveau de formation s'impose. Mais comment y arriver sans heurt et à la satisfaction de tous et de toutes ?

Depuis 2001, l'infirmière détenant un diplôme d'études collégiales (DEC) est préparée à intervenir dans des situations courantes de soins, telles les activités en médecine et en chirurgie et les activités dites de « type général ». Quant à l'infirmière ayant une formation universitaire, notamment le DEC-BAC, elle est préparée par la 4^e et la 5^e année d'études à intervenir dans des situations de soins plus complexes.

L'OIIQ propose une nouvelle orientation, estimant que le niveau de compétence passe obligatoirement par le niveau de formation. Elle estime que la formation universitaire devient nécessaire pour œuvrer dans le milieu des soins critiques, des soins de première ligne et en santé mentale.

L'Ordre souhaite émettre des permis de pratique, pour ces secteurs spécifiques, uniquement aux infirmières détenant un DEC-BAC ou un BAC, ce qui peut être interprété comme discriminatoire envers les infirmières détenant un diplôme d'études collégiales.

L'OIIQ prévoit mettre en place des mesures transitoires pour atteindre cet objectif, tout en évitant de discriminer les infirmières ayant un DEC et travaillant actuellement dans ces milieux dits spécifiques.

La FSSS a participé à une rencontre exploratoire à l'Ordre des infirmières et infirmiers concernant son orientation en matière d'exigences de formation.

Nous avons exprimé nos appréhensions face à cette annonce. Rappelons que 70 % des infirmières travaillant présentement dans le réseau proviennent du niveau collégial.

Les syndicats FSSS représentant la catégorie des soins infirmiers et cardiorespiratoires sont présentement invités à répondre à un questionnaire sur la réforme proposée par l'OIIQ. Les réponses à ce questionnaire permettront de développer la position que nous défendrons lors de nos prochaines rencontres en intersyndicale avec l'OIIQ.

Le plan de travail de la FSSS pour les soins infirmiers et cardiorespiratoires

Lors du premier conseil fédéral du secteur des soins infirmiers et cardiorespiratoires de la FSSS, tenu en novembre dernier, un plan de travail a été discuté et adopté.

Le plan de travail comprend quatre thèmes :

1 - Préoccupations professionnelles

Les principales préoccupations sont : la pénurie de main-d'œuvre et l'application de la loi 90 pour tous les titres d'emploi de la catégorie.

Cinq comités de travail ont été mis en place :

- 1- Pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers dans les CHU et CHA
- 2- Pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers dans les CSSS
- 3- Pénurie de main-d'œuvre en inhalothérapie
- 4-5- Pénurie de main d'œuvre de perfusionnistes cliniques

2 - Négociations et conditions de travail

- Conditions de travail
- Distorsion salariale pour les infirmières cliniciennes
- Supplément pour les infirmières et infirmières cliniciennes œuvrant en dispensaires
- Révision de la nomenclature des titres d'emploi
- La prochaine négociation de la catégorie 1

3 et 4 - L'équité salariale et le maintien de l'équité salariale

Des travaux ont commencé pour chacun des thèmes à des niveaux différents. Des comptes rendus seront transmis aux syndicats via le site Internet et lors de prochains bulletins.

<http://www.fsss.qc.ca/>
cliquer sur l'onglet Soins infirmiers et cardiorespiratoires